



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3098

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3098**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Association nationale des Présidents de Conseils de développement, dénommée "coordination nationale des Conseils de développement" (CNCD) a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les Présidents des conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges initialement informelle, entre 60 conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec France urbaine et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) qui soutiennent la structuration du réseau des conseils de développement.

La CNCD a été constituée en 2003, notamment, sous l'impulsion du conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon. Elle œuvre pour la promotion de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile à l'échelle des intercommunalités. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux conseils de développement d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale qui les portent.

Les objectifs de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau qu'est la CNCD, en particulier lors des réunions de travail des Présidents et des rencontres nationales,
- depuis 2015, accroître la visibilité de la CNCD au niveau national et accompagner les conseils de développement (mise en réseau, appui à la création, soutien, documentation, etc.),
- partager les travaux des conseils de développement et aborder des sujets communs, afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles française, européenne et internationale.

La promulgation de la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en 2015 a renforcé l'intercommunalité et a apporté des avancées sur le rôle et la place des conseils de développement en application de l'article 88 retranscrit dans le code général des collectivités territoriales.

Pour remplir ces objectifs, développer ses activités (publications, sensibilisation, promotion, participation à diverses instances de réflexion, etc.) et se donner davantage de visibilité, la CNCD s'est structurée en association afin de se doter de moyens humains et matériels et, notamment, d'un salarié permanent depuis octobre 2012.

C'est pourquoi, il est proposé que les collectivités territoriales, dont émanent les conseils de développement, attribuent une subvention de fonctionnement à l'Association des Présidents de Conseils de développement.

II - Bilan des actions 2017-2018

1° - Des rencontres nationales et en région

La CNCD a participé aux 12^{èmes} rencontres nationales des schémas de cohérence territoriale (SCOT), organisées par l'agglomération d'Angoulême et, en collaboration avec la fédération nationale des SCOT. Les travaux du Conseil de développement de la Métropole de Lyon sur l'élaboration du SCOT de l'agglomération lyonnaise et son évaluation, ont été présentés à cette occasion.

La CNCD a participé :

- aux 1^{ères} rencontres de la participation citoyenne, organisées à Bordeaux. Elle a animé un atelier "mobiliser les membres de son instance dans la durée" et est intervenue dans le cadre de l'atelier sur la "concertation dans les plans de programmes",

- à la rencontre "les Métropoles à l'écoute des territoires", pilotée par la Métropole de Grenoble, pour échanger et débattre sur les démarches participatives mises en place dans les Métropoles. La CNCD, dont plusieurs membres du bureau étaient présents, a activement contribué aux comités de pilotage.

La CNCD a organisé une rencontre en région Centre - Val de Loire entre les conseils de développement et le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) dans le cadre de l'atelier "démocratie permanente", en coopération avec le collectif Démocratie ouverte. Les sujets ont concerné la place des conseils de développement dans le processus démocratique, leurs liens avec les citoyens, l'articulation avec les autres instances de participation.

Enfin, la CNCD a apporté sa contribution lors d'une journée de travail sur la mise en place de nouvelles réciprocity territoriales et sur la redynamisation des territoires. Ces réflexions viennent alimenter un travail initié en amont et qui se poursuivra en 2018.

2° - Groupe de travail Métropoles

Installé depuis 2013 et animé par messieurs Jean Frébault et Gérard Flament, le groupe de travail Métropoles a poursuivi ses travaux en organisant 2 réunions autour de l'entrée thématique "alliance des territoires".

3° - Communication, dialogue et soutien à la démocratie représentative locale

Une délégation de la CNCD a rencontré madame la Ministre auprès de monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur pour présenter le rôle et les missions des conseils de développement, généralisés par les lois NOTRe et de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de solliciter un éclaircissement sur les questions juridiques en suspens (statut, composition et périmètre des conseils de développement). La CNCD a confirmé sa volonté de concourir à toutes réflexions et propositions qui viseraient à donner un nouvel élan à la démocratie participative locale.

La CNCD a appelé à renforcer les formes de dialogue entre élus, citoyens et société civile, lors d'une audition par la Mission d'information sénatoriale présidée par monsieur le Sénateur Cabanel sur la "démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire".

La CNCD a contribué à plusieurs publications, dont une tribune en faveur de l'expression de la ruralité dans le débat public portée par 31 associations, à l'occasion de la conférence nationale des territoires et une contribution à un ouvrage collectif sur "Les pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales" ; il a rappelé le rôle de la société civile et des conseils de développement dans le dialogue inter-territorial et les coopérations entre collectivités.

La CNCD a tenu son assemblée générale, avec la participation de 30 conseils de développement et la tenue d'une conférence-débat sur la démocratie locale.

Pour l'animation de son réseau et la communication, la CNCD propose une base de connaissance sur son site internet où l'on peut trouver les délibérations, les travaux des conseils de développement, les articles, etc., ainsi qu'une lettre d'informations mensuelle, mais également un document synthèse de fiches portraits de conseils de développement, une vidéo de présentation du réseau. Enfin, le CNCD publie régulièrement des actualités (Facebook, Twitter) et la presse a interrogé à plusieurs reprises la CNCD sur le rôle des conseils de développement.

III - Programme d'actions pour 2018-2019

Le programme de travail se décline en 2 axes.

1° - Agrandir et faire vivre le réseau de la CNCD

- accompagner la création des Codev, en renforçant l'information des élus et des services sur leur création et en fournissant des outils pratiques,
- fidéliser les membres, en développant des outils collaboratifs tels qu'une carte d'identité de tous les membres et en systématisant les échanges (procédure de contact régulier, identification des coordinateurs des Codev et relance d'un travail collaboratif),
- accueillir de nouveaux membres, en développant des outils de communication (plaquette de présentation, livret d'accueil) et en simplifiant le barème de cotisation,
- partager et valoriser les actions et travaux des Codev, en se donnant une visibilité nationale par l'organisation des 12^{èmes} rencontres nationales des conseils de développement, en collaboration avec Sète Agglopolé Méditerranée, en consolidant la base de données et en démontrant l'utilité des Codev.

2° - Positionner la CNCD en tant que contributeur aux réflexions nationales sur des enjeux de politiques territoriales et des questions de gouvernance

- élaborer et diffuser des prises de position au niveau national : poursuivre les réflexions des groupes de travail (GT Métropoles - mesurer l'impact des nouvelles compétences, suivre l'évolution du mode de scrutin des conseillers métropolitains ; GT Villes intermédiaires et territoires ruraux - travailler sur la désertification des centres, les relations des villes moyennes avec leur environnement ; GT Chantier solidarité - réciprocité - approfondir le contenu et les formes des relations interterritoriales et le rôle des Codev) et renforcer la présence de la CNCD dans les événements nationaux (démarches Métropoles participatives, contributions dans les événements organisés par les partenaires, etc.),
- prolonger et développer les partenariats en maintenant les relations existantes - Décider ensemble, Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (ANPP), etc.,
- lancer et relancer les contacts avec le CESER de France, la Commission nationale du débat public (CNDP), Territoires et Conseils, Caisse des dépôts et consignations (CDC), etc.

IV - Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2018-2019

	2018 (en €)
Produits	120 800
- contributions des conseils de développement (= subventions des établissements publics de coopération intercommunale -EPCI-)	120 000
- cotisations des Présidents	400
- produits divers de gestion	400
Charges	120 800
- salaires et charges afférentes	65 000
- locaux	12 000
- déplacements, missions	10 000
- bureautique, télécommunications	1 800
- communication, publications, relations publiques, réceptions	6 000
- dépenses d'équipement	1 000
- finances, expertise comptable, assurances	2 000
- projets et expertises	3 000
- rencontres nationales 2018 : contribution de la CNCD au CdD organisateur (provision)	20 000

En 2017, la Métropole a versé une subvention de 10 780 €.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2037.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.